

SARPALO 860

Traitement préventif

Catégorie d'utilisateurs

Industriels

Type de formulation

Micro-emulsion aqueuse

Composition

Cyperméthrine 0.96% m/m

Propiconazole 1.45% m/m

TMAC 0.01% m/m

Procédés de traitement

Surface : Trempage, aspersion,
badigeonnage

Pour les bois de structure destinés à la France métropolitaine

Classe d'emploi	Objectif de rétention	Objectif de pénétration	Méthode de traitement	Résineux		Feuillus		Agents biologiques		
				Valeur critique	Rétention minimale*	Valeur critique	Rétention minimale*	Insectes		Champignons
								Capricorne Lyctus Vrillette Termite	Pourriture cubique	Pourriture fibreuse
1	R1	NP1	Surface	5 g/m ²	2,5 g/m ²	5 g/m ²	2,5 g/m ²	X		
2	R2	NP1	Surface	5 g/m ²	2,5 g/m ²	5 g/m ²	2,5 g/m ²	X	X	
3.1	R3	NP1 (essence réfractaire)	Surface	5 g/m ²	2,5 g/m ²			X	X	
		NP3 (essence imprégnable)						X	X	

Pour les bois de structure destinés aux DOM-TOM

Classe d'emploi	Objectif de rétention	Objectif de pénétration	Méthode de traitement	Résineux		Feuillus		Agents biologiques		
				Valeur critique	Rétention minimale*	Valeur critique	Rétention minimale*	Insectes		Champignons
								Capricorne Lyctus Vrillette Termite	Pourriture cubique	Pourriture fibreuse
1	La classe d'emploi 1 n'a pas de justifications dans les régions tropicales									
2	R2	NP1	Surface	5 g/m ²	5 g/m ²	5 g/m ²	5 g/m ²	X	X	
3.1	R3	NP1 (essence réfractaire)	Surface	5 g/m ²	5 g/m ²			X	X	
		NP5 (essence imprégnable)						X	X	

* La rétention minimale est donnée à titre d'indication dès lors que cette application est faite conformément aux spécifications de la fiche technique et dans les règles de l'art.

Mise à jour: Janvier 2024

ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

SARPALO 860

Utilisation principale : traitement insecticide fongicide préventif des bois.

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de construction en intérieur renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

Règlement REACH
Règlement CE 1907/2006.

Règlement Biocides
Règlement (UE) n° 528/2012
N° inventaire BioCID : 42667

Marquage CE
Bois de structure traités
éligibles au **marquage CE**
selon la norme **EN 15228**.

Traçabilité et contrôle qualité
validés par la **norme ISO 9001**.

RÈGLEMENTATIONS

MARQUAGE CE

ORGANISMES CERTIFICATEURS

NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.

Date d'effet : 01/01/2024

Fin de validité : 01/01/2026

Responsable Support Clients
et Documentation Technique



 groupe
berkem

Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - groupeberkem@berkem.com - groupeberkem.com

